



Contact de presse:
Nathalie Bergeret • Directeur
communication
T 02 545 56 75 • M 0495 58 17 03
nathalie.bergeret@ccw.be

Communiqué de presse – 25 février 2016



Entrepreneurs et architectes unanimes : Les primes énergie et rénovation wallonnes sont encore trop méconnues et chronophages

Près d'un an après la réforme des primes énergie et rénovation wallonnes, la Confédération Construction Wallonne (CCW) et l'Union Wallonne des Architectes (UWA) ont souhaité connaître l'avis de leurs membres. Ils leur ont adressé une enquête. En voici les résultats.

Alors que le ministre Furlan avait fait de la simplification des procédures son cheval de bataille, il ressort que pour la majorité des répondants cet objectif n'est pas atteint. Pour 70% des architectes et 50% des entrepreneurs, les incitants sont encore trop méconnus du public et nécessitent un accompagnement trop important des clients, en raison de la lourdeur des procédures administratives et du montant des primes à calculer en fonction des revenus.

La CCW et l'UWA restent convaincus que les primes énergie et rénovation, mais également les prêts à taux zéro (les Écopack et les tout nouveaux Rénopack) sont des incitants importants pour soutenir l'amélioration de la qualité des bâtiments existants. Ceux-ci constituent un réel levier encourageant la rénovation énergétique et permettent une meilleure accessibilité financière des travaux de rénovation pour les ménages à faible et moyen revenus.

L'UWA et la CCW soulignent unanimement la gestion efficace des dossiers par l'administration et le bon fonctionnement des prêts à taux zéro Ecopack, mais ils estiment cependant que le Gouvernement Wallon doit apporter certaines améliorations. Les architectes et les entrepreneurs souhaitent une simplification de la procédure administrative de demande des primes ainsi que le calcul du montant octroyé, une meilleure information des citoyens sur l'existence de ces primes, et une révision de l'accessibilité financière pour les ménages à faibles revenus (67% des entrepreneurs estiment que les primes ne sont pas suffisantes pour améliorer la qualité des logements de ces ménages).

Pour Joël Coupeuz, Vice-Président de l'UWA, « Même si le mécanisme est perfectible via certaines améliorations comme une meilleure segmentation des primes par rapport aux revenus, l'UWA considère qu'il s'agit d'un réel levier permettant d'encourager la rénovation énergétique et encourageant une meilleure accessibilité financière des travaux de rénovation pour les ménages à faible et moyen revenus. L'UWA demande toutefois la remise en place d'un audit sérieux préalable aux travaux et un plan

permettant de prendre en charge le volet « énergie » des chantiers de rénovation à venir. »

L'enquête reflète également que les clients n'associent pas encore la rénovation à une opportunité d'améliorer l'efficacité énergétique de leur bâtiment. Dans 43% des cas, les projets de rénovation ne font pas appel à l'audit énergie, alors que 70% des architectes et 58% des entrepreneurs en soulignent l'importance.

Pour Francis Carnoy, Directeur Général CCW, « la réglementation PEB s'appliquant à tout projet de rénovation soumis à permis constitue un frein réglementaire avec des exigences parfois trop strictes et des procédures administratives supplémentaires. Tout comme pour la construction neuve, la CCW souhaite collaborer activement avec le Gouvernement wallon dans la définition d'une véritable stratégie long terme pour la rénovation de bâtiments existants. »

En ce sens, la CCW a déjà identifié des leviers à activer dans la fiscalité immobilière, comme la réduction des droits d'enregistrements conditionnée à un réinvestissement du montant dans des travaux de rénovation énergétique du bâtiment, la réduction des droits de donation/succession en cas de travaux d'amélioration du bâtiment, la possibilité d'étendre la TVA réduite pour les opérations de démolition-reconstruction, ou encore la diminution du précompte immobilier pour les bâtiments performants énergétiquement.

Pour plus d'informations concernant ce communiqué de presse:

Francis Carnoy • Directeur général
T 02 545 56 68 • M 0476 47 57 56 • F 02 545 59 05
francis.carnoy@ccw.be

Gaetan Doquire • Directeur UWA
T081 28 05 43 • M 0473 11 29 83
Direction@uwa.be

La Confédération Construction Wallonne assure, au niveau wallon, les missions générales de représentation et de défense des intérêts des entreprises auprès des pouvoirs publics. Spécialisée dans de nombreux domaines, elle offre à ses affiliés, aides et informations dans les matières régionalisées.